

À PROPOS

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides
sebl.

Volume 7 – Numéro 3
Octobre 2019

La planète en mouvement



Les sceptiques seront confondus! Oui, il reste encore quelques individus sur la planète qui remettent en question le réchauffement climatique. Malgré tout, nous avons assisté du 20 au 27 septembre à la **Semaine internationale pour le climat** sous l'égide de l'ONU. Cet événement intervient alors que le dérèglement climatique fait peser des menaces sérieuses sur la planète. La fonte des glaciers, les canicules de l'été et les nombreux feux de forêt un peu partout ne sont que les dernières manifestations d'un réchauffement climatique constant. Selon l'Organisation météorologique mondiale, la période 2015-2019 aurait enregistré une augmentation de température de 1,1 °C depuis l'ère préindustrielle.

Ce mouvement mondial semble unique non seulement par le nombre de manifestantes et manifestants, mais aussi parce qu'il n'est plus porté uniquement par des étudiantes et étudiants. Plusieurs entreprises, des syndicats et des groupes communautaires ont posé des gestes pour signifier clairement que le statu quo n'est plus tenable et qu'il faut maintenant que des changements s'opèrent concrètement. Sous l'initiative *Debout pour la planète*, la société civile du Québec s'est jointe aux citoyennes et citoyens des quatre coins du globe en occupant l'espace public le 27 septembre, et ce, dans plusieurs villes du Québec. Plusieurs enseignantes et enseignants des Basses-Laurentides ont marché pour la cause. Les jeunes et moins jeunes du monde entier réclament des actions immédiates des gouvernements et des entreprises pour le climat. Bien sûr, il est important que chacune et chacun de nous agissions de façon écoresponsable. Cependant, nous savons toutes et tous que la vraie différence pour de véritables changements se fera lorsque nos dirigeants politiques et économiques (les entreprises polluantes notamment) agiront concrètement et respecteront minimalement les engagements publics.

Normand Marquis

EHDAA : formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche

Quand utiliser le formulaire?

Le formulaire doit être utilisé pour faire une demande ou une révision de services d'appui. Vous devez aussi l'utiliser lorsque vous percevez chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap.

Pourquoi utiliser le formulaire?

En plus de faire partie intégrante de l'entente nationale, le formulaire est devenu un outil de travail important pour faire le suivi des demandes à propos d'un élève à risque ou HDAA. Aussi, toutes les sections sont accompagnées d'extraits de la convention collective expliquant les délais imposés pour obtenir une réponse et les recours possibles en cas de refus.

Si j'ai un élève qui reçoit une cote TC en cours d'année, comment fonctionne le remboursement si cela a pour effet de créer un dépassement?

C'est la date inscrite sur ce formulaire qui servira à établir la compensation accordée rétroactivement pour un élève identifié en cours d'année et qui amène un dépassement dans son groupe. Remplissez-le dès maintenant!

Une bonne habitude!

Conservez une copie du formulaire dûment rempli, daté et signé par vous et votre direction d'école dans vos dossiers ainsi que la réponse écrite de votre direction (page 3 du formulaire). Prenez l'habitude d'utiliser le formulaire pour toute demande afin d'assurer un suivi dans le dossier de l'élève. Vous trouverez le formulaire à lesebl.ca sous l'onglet Dossiers, puis EHDAA.

Claudine Fournier

Page 1 of 2
À remplir par l'enseignant(e)

Formulaire de demande de reconnaissance, d'accès aux services et démarche (Article 8-9.07)

Année scolaire 20__-20__

Date de la demande : _____

Lorsque l'enseignant ou l'enseignant perçoit chez l'élève des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage qui persistent ou des signes de déficience ou de handicap, considère les interventions qu'il ou elle a effectuées et les services d'appui auxquels elle ou il a eu accès, elle ou il peut soumettre la situation à la direction de l'école à l'aide de ce formulaire.

Nom de l'élève : _____ No de fiche : _____
Date de naissance : _____ Origine scolaire : _____
Nom de l'enseignant(e) : _____ École : _____
Dossier d'avis particulier : Oui non

A) MOTIFS DE LA DEMANDE

Nouvelle situation de l'élève
 Services d'appui actuels ne répondant plus aux besoins de l'élève
 Reconnaissance de l'élève en difficulté d'apprentissage
 Reconnaissance de l'élève en trouble de comportement
 L'élève présente des signes de déficience ou de handicap ou des difficultés particulières d'adaptation.

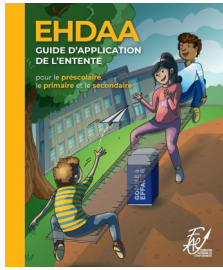
Note : (*) La direction doit mettre en place un comité d'orientation dans les 15 jours qui suivent la réception de cette demande (p. 108, R-30.01 B, cc 2010-2015). La décision de la direction prendra effet au plus tard 45 jours suivant le dépôt de la demande.

B) DESCRIPTION DE LA SITUATION PROBLÉMATIQUE DE L'ÉLÈVE

DOCUMENT DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU DOSSIER D'AVIS PARTICULIER DE L'ÉLÈVE

Page 1 de 2

Un nouveau guide EHDAA pour l'application de l'entente



Pour faciliter l'application rigoureuse et la compréhension du contrat de travail, la FAE propose ce guide d'application à ses affiliés ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire. Vous trouverez toutes les réponses à vos questions dans ce guide pratique et facile à consulter.

Les personnes déléguées ont reçu une copie papier de ce tout nouvel outil. Le guide est accessible à lafae.gc.ca sous l'onglet *Documentation*.

Claudine Fournier

Politique de défense des membres du SEBL

Lors de l'assemblée des personnes déléguées du 6 juin 2019, la délégation présente a adopté une politique de défense des membres. Cette politique vise notamment à fournir une assistance financière à ses membres lors de procédures civiles, criminelles ou administratives qui ne sont pas liées à l'application de la convention collective.

De plus, cette politique prévoit que le SEBL offre un service interne de représentation devant divers tribunaux administratifs concernant les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Le SEBL offre un service de représentation auprès de la FAE relativement à l'assurance salaire de longue durée.

Concernant les droits parentaux, la retraite et l'assurance-emploi, le SEBL offre de l'accompagnement et de l'assistance.

Lorsqu'une plainte pour harcèlement psychologique est déposée par une enseignante ou un enseignant à l'égard d'un membre de la direction, la Commission scolaire la reçoit et la traite. Le SEBL peut aider une enseignante ou un enseignant dans la rédaction de sa plainte et l'informer de ses droits et obligations.

En terminant, il faut préciser que cet article n'est qu'un bref résumé de la politique de défense des membres.

Nelson Costa et Stéphanie Dinel

Bilan du VIII^e Congrès de la FAE

Plusieurs grandes lignes d'actions et orientations ont été adoptées au VIII^e Congrès de la FAE. Pour l'occasion, le SEBL était représenté par 26 personnes déléguées ainsi que 2 substituts. En effet, votre délégation s'est rencontrée à diverses reprises afin d'étudier les enjeux, se positionner et émettre des propositions. Voici un résumé des principales décisions adoptées lors du Congrès. Notez que le relevé complet des décisions est disponible sur demande.

+ **combative**

- Reconnaissance de l'importance de recruter d'autres syndicats de l'enseignement;
- Établissement de balises encadrant l'utilisation des surplus budgétaires.

+ **revendicatrice**

- Orientations sur la formation initiale des maîtres à la FGJ et à l'EDA touchant la formation initiale en pédagogie et en didactique, la formation disciplinaire, la formation pratique, les EHDAA et les EBP ainsi que les voies écourtées menant à l'obtention de la qualification légale;
- Orientations sur le programme d'éthique et de culture religieuse;
- Orientations sur le temps d'enseignement des matières;
- Production d'une plateforme revendicatrice portant sur les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF);

- Orientations sur le statut des stagiaires et la rétribution financière en période de stage;
- Participation des enseignantes et enseignants au processus de révision ou modification de leur programme.

+ **solidaire**

- Orientations sur le féminisme touchant l'intersectionnalité, les discriminations systémiques, la lutte contre les inégalités et les stéréotypes sexuels et le renforcement de l'action féministe;
- Intégration des réalités autochtones à la plateforme sociopolitique;
- Intégration des réalités LGBT+ dans les apprentissages scolaires;
- Élaboration d'une politique verte à la FAE.

+ **démocratique**

- Clarification de la composition et du fonctionnement du comité de conciliation;

- Confirmation dans les statuts et règlements des liens politiques entre la FAE et l'APRFAE;

- Modification des statuts (procédure de dissidence, intégration du Conseil de négociation, etc.);

- Réflexion sur le processus d'affiliation à la lumière de l'expérience vécue;

- Adoption du règlement relatif à l'attribution des bourses FAE;

- Convocation d'une réunion extraordinaire du Congrès pour modifier les statuts afin de tenir compte de la réalité des syndicats qui ont plusieurs

- accréditations pour l'acceptation d'une convention collective.



Pascal Morand

Règles budgétaires du MEES et EHDA

Nouvelle année, nouvelles règles budgétaires! En plus d'une nouvelle enveloppe pour les activités parascolaires au secondaire (15028), les changements majeurs observés dans ces règles cette année se situent au niveau des enveloppes octroyées en lien avec les élèves HDAA. Plusieurs mesures bien connues depuis les deux dernières années ont été fusionnées :

Mesure 15021 — Aide individualisée

Mesure 15022 — Saines habitudes de vie

Mesure 15025 — Partir du bon pied!

Mesure 15026 — Accroche-toi au secondaire!

Mesure 15027 — Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année du primaire

Ces mesures sont retirées. Elles ont été intégrées à celle de la nouvelle mesure **15025 — Seuil minimal de services pour les écoles.**

Votre direction a reçu les montants prévisionnels pour les différentes mesures dédiées aux élèves HDAA de votre école. Comme le mentionne la clause 8-9.05 de l'entente nationale, le comité-école EHDA a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école, notamment sur les critères de répartition de ces sommes. Plus de détails en lien avec les règles budgétaires et le rôle des enseignantes et enseignants dans les décisions à prendre sont à venir.

Claudine Fournier

Fiches syndicales du SEBL

Le site Internet de votre Syndicat contient 24 fiches syndicales couvrant des thèmes variés. Elles peuvent s'avérer pratiques lors de questionnements ou simplement pour en apprendre davantage sur un sujet qui touche votre travail. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil en allant à lesebl.ca.

Pascal Morand

Accident de travail : mieux vaut prévenir que guérir!



Lorsqu'un accident survient ou qu'une maladie est causée par votre travail, nous vous recommandons de communiquer immédiatement avec une personne conseillère syndicale du SEBL. Cette dernière est disposée à répondre à l'ensemble de vos questions, à vous offrir un service d'accompagnement, de soutien ainsi qu'une aide précieuse pour chacune des étapes de votre démarche auprès de la CNESST et de votre employeur.

Le fait d'obtenir de l'information sur vos droits et obligations dès la survenance d'un accident de travail ou d'une lésion professionnelle avant de débiter vos démarches auprès de la CNESST pourra vous éviter bien des problèmes concernant le traitement de votre dossier. Vous informer au préalable vous permettra d'éviter bien des soucis et que votre réclamation pour indemnités de remplacement du revenu auprès de la CNESST soit refusée ou que la décision de celle-ci soit contestée par votre employeur.

Stéphanie Dinel

Les objets de consultations : un impact sur notre tâche!

En ce début d'année mouvementé par la tâche, nous avons remarqué que plusieurs enseignantes et enseignants n'étaient pas familiers avec les divers objets de consultation.

Nous voulons attirer votre attention sur les **rencontres de parents**, les **rencontres collectives** et les **jours pédagogiques**. Les deux premières rencontres mentionnées peuvent se tenir à l'extérieur de l'amplitude quotidienne de travail. Cependant, dans les trois cas, nous avons notre mot à dire à la fois sur l'horaire et sur le contenu. Il est stipulé à l'article 4-8.06 de l'entente locale que les enseignantes et enseignants sont consultés sur l'organisation et la planification des rencontres collectives et de parents, en incluant l'horaire des rencontres, mais aussi sur la date, le contenu et l'organisation des jours pédagogiques. Vous êtes donc en droit de recevoir de la direction une proposition écrite à laquelle nous vous invitons à répondre également par écrit. Lorsque l'avis des enseignantes et enseignants n'est pas retenu, la direction doit se justifier par écrit. N'hésitez pas à faire entendre votre voix et à demander un horaire de travail raisonnable, mais aussi des sujets de rencontres qui sont pertinents à notre travail. Le respect de soi, c'est aussi le respect de notre tâche!

Thierry Lajeunesse

Soirée des personnes retraitées



BONNE RETRAITE
BIEN MÉRITÉE!



Caisse du Secteur de l'enseignement
des Basses-Laurentides



Le 26 septembre dernier, le SEBL a souligné le départ à la retraite de plusieurs enseignantes et enseignants. Ce fût une soirée extraordinaire. Un merci particulier à toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cet événement très apprécié. Nous remercions également nos commanditaires : la FAE, la Caisse SEBL, la maison François et la Librairie Ste-Thérèse.

4



Près de 200 enseignantes et enseignants de tous les secteurs sont venus célébrer la *Journée mondiale des enseignantes et enseignants* à La Cage - Brasserie Sportive de Boisbriand! Lors de la soirée, trois prix ont été remis, gracieuseté de notre commanditaire, la Caisse SEBL. **Merci à toutes et à tous!**



Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

 www.facebook.com/sebl Laurentides

